

31

Commission permanente

Séance du 10 juin 2024



Rapporteur : Mme ROGER-MOIGNEU

49591

33 - Insertion

Soutien aux actions collectives insertion - Rennes

Le lundi 10 juin 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. LE GUENNEC (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), M. MORAZIN (pouvoir donné à Mme MOTEL)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h51.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Exposé :

L'instance technique de validation des projets de l'agence de Rennes a validé plusieurs projets d'action collective portés par des acteurs du territoire rennais, en partenariat étroit avec les centres départementaux d'action sociale, ou par les centres eux-mêmes.

Sur le quartier des Champs Manceaux, le centre départemental d'action sociale propose en partenariat avec l'agence sensible le projet culturel "Hauts les coeurs!" de septembre à décembre avec la réalisation d'une série de portraits-photos et une collecte de paroles avec des femmes du quartier, notamment accompagnées par le centre départemental d'action sociale, ainsi que des détenues du centre pénitentiaire pour femmes de Rennes, autour de la notion de courage, et ce afin de créer des portraits les valorisant. Des affiches seront collées dans le quartier par des groupes de femmes et deux expositions des photographies sont prévues, l'une à l'espace social commun et l'autre à la prison, avec des temps de médiation. Il est proposé d'accorder une participation de 2 000 euros à l'Agence sensible.

Sur le quartier de Villejean, l'UFOLEP organise 5 temps d'animations sportives de proximité en bas de tour, avec 4 à 5 activités sportives différentes pour les enfants, au plus près des lieux de vie des habitants et ce pour créer du lien entre les jeunes issus des différents îlots du quartier au travers de la pratique sportive et permettre aux jeunes d'accéder à une pratique sportive diversifiée. Le centre départemental d'action sociale de Villejean y emmène les familles accompagnées dans le cadre de l'accompagnement éducatif à domicile familial global pour poursuivre le travail éducatif et renforcer le lien parent/enfant. Il est proposé d'accorder une participation de 500 euros à l'UFOLEP qui est le porteur financier de l'action.

Décide :

- d'attribuer des participations, pour un montant total de 2 500 euros, au profit des bénéficiaires détaillés dans les tableaux joints en annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 12 juin 2024

ID : CP20242363

Pour extrait conforme